

« Le sanglier, un opérateur social et spatial : des postures générales aux arrangements locaux en territoire rural »

Coralie Mounet

**Laboratoire Territoires, UMR Pacte
14 bis, avenue Marie Reynoard
38 100 Grenoble**



**Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable
Outils d'analyse, enjeux et perspectives "**

25, 26 et 27 mars 2008 – ENITAC CLERMONT-FERRAND, France

Résumé de la communication

Aujourd'hui investis de multiples enjeux, d'ordre notamment environnemental, productif, récréatif et cynégétique, les territoires ruraux subissent une mutation qui ne va pas sans conflits. Avec la mobilité grandissante et la multi-territorialité des individus, ces territoires sont le théâtre de confrontation d'acteurs aux intérêts différents et aux visions divergentes de l'espace et de son utilisation. Nous prenons la faune sauvage et plus particulièrement les animaux "à problème" comme révélateurs mais aussi comme instigateurs des relations entre les acteurs présents sur de tels espaces. C'est le cas du sanglier qui, par les dégâts qu'il occasionne aux biens agricoles, engendre des conflits et parviennent à scinder les acteurs en deux camps : ses partisans et ses détracteurs.

Pour mettre en évidence les ressorts de tels conflits, nous nous appuyons sur des outils conceptuels relevant à la fois de la géographie et de l'aménagement mais aussi des sociologies des organisations, de la traduction et de l'environnement. La posture adoptée consiste à analyser les acteurs de diverses origines d'une même manière : scientifiques et profanes, partisans et détracteurs des animaux sont étudiés de façon symétrique. En outre, nous considérons les non-humains et plus particulièrement les animaux, au même titre que les acteurs, comme des « opérateurs territoriaux », c'est-à-dire comme des entités qui possèdent une « capacité à agir avec performance dans l'espace géographique des sociétés concernées » (Lussault, 2007, p. 19). C'est donc la capacité des opérateurs humains et non-humains à recomposer les territoires qui est interrogée.

Les résultats présentés dans cette communication se fondent sur la prospection de sept terrains dans le département de l'Isère et de la Drôme et de plus de soixante-dix entretiens réalisés auprès des acteurs concernés par la gestion du sanglier et du loup.

Dans un premier temps, nous montrerons en quoi le sanglier parvient à mettre en lumière la rupture grandissante entre chasseurs et agriculteurs, cachée par les postures prises dans le conflit autour du loup. Si les chasseurs semblent se rallier à la cause des éleveurs dans le cas du loup, le sanglier parvient en effet à opposer chasseurs et agriculteurs. Les grandes lignes d'opposition entre chasseurs et agriculteurs à propos du sanglier seront exposées et, notamment, les argumentations mobilisées par les uns et les autres dans l'objectif de justifier leur vision de la "bonne" gestion à adopter. En particulier, il sera montré en quoi les arguments portés par les chasseurs au sujet du sanglier convergent vers ceux des protecteurs de la nature au sujet du loup et éloignent ainsi les chasseurs des agriculteurs.

En outre, ces animaux remettent en question l'organisation spatiale dans ces territoires ruraux. Ils engendrent une reconfiguration spatiale, à travers notamment la matérialisation des frontières entre les espaces domestiques et sauvages ou encore la redéfinition des « bonnes pratiques » spatiales.

Dans un second temps, nous nous pencherons plus finement sur les situations locales et mettrons en évidence les logiques d'action propres aux territoires. Un regard analytique microgéographique permet de mettre à jour des logiques et des liens sociaux bien particuliers et spécifiques aux territoires. La dimension spatiale des "vivre ensemble" conflictuels ou apaisés est également à l'étude. Les conflits d'usage passent notamment par un jeu des acteurs sur l'espace et l'utilisation de la part d'incertitude dans les spatialités animales. Nous montrerons en quoi la prise en compte de ces éléments permet de mieux comprendre la teneur des relations sociales et de mieux saisir ce qui influence le caractère conflictuel ou apaisé des "vivre ensemble" territoriaux.

Texte complet

Si la nécessité de gérer de manière durable l'environnement et, notamment, la faune sauvage semble recueillir l'unanimité, il n'en va pas de même à propos de la définition des modalités d'une telle gestion. Les difficultés concernent en particulier la prise en charge des animaux "à problème" (Micoud et Bobbé, 2006), parmi lesquels figure le sanglier. Le développement des populations de sangliers a été tel ces vingt dernières années que de nouveaux territoires ont été colonisés, dont les zones montagnardes (Baubet, 1998). D'un point de vue environnemental, juridique et social, cet ongulé bénéficie aujourd'hui d'un contexte favorable à son maintien, voire à son développement mais il peut pourtant se révéler nuisant par les dégâts qu'il occasionne aux champs de céréales ou aux prairies, lorsqu'il « retourne » ces zones cultivées en quête de céréales, de bulbes ou de vers de terre. Ainsi, si par son statut juridique d'espèce gibier, cet animal bénéficie d'une gestion conservatrice, par son comportement, il est considéré comme un animal nuisible par certaines catégories d'acteurs. Il engendre alors des conflits et scinde les acteurs concernés par sa gestion en deux camps : ses partisans qui le voient comme un animal emblématique à gérer de manière conservatrice et ses détracteurs qui le perçoivent comme un animal nuisible à détruire.

Les territoires ruraux et montagnards sont le théâtre privilégié de telles situations conflictuelles et représentent en cela des lieux d'expérimentation de leur résolution. D'une part, l'importance des zones de contact entre les espaces cultivés et sauvages augmente la potentialité d'intrusion des animaux sauvages dans les zones dévolues à l'agriculture. D'autre part, avec la mobilité grandissante et la multi-territorialité des individus (Viard, 1990), ces territoires sont occupés par des acteurs aux intérêts différents. Ainsi, les objectifs initiaux de production qui caractérisaient les territoires ruraux se doublent aujourd'hui de multiples enjeux, environnementaux mais aussi cynégétiques, récréatifs, résidentiels, etc. Nous prenons donc la faune sauvage et en particulier les animaux "à problème" comme des révélateurs mais aussi comme des instigateurs des processus de mutation de ces territoires et, plus particulièrement, des relations entre les acteurs présents sur de tels espaces. En somme, étudier de tels animaux, c'est à la fois analyser les relations entre des acteurs aux visions divergentes du devenir des territoires et saisir la manière dont ceux-ci parviennent ou non à s'entendre sur des modalités de vie en commun.

Ce qui nous préoccupe ici est donc de comprendre les processus à l'œuvre dans les conflits autour de la gestion du sanglier. Il faut pour cela cerner les différentes visions de la nature et de la faune sauvage, les différentes logiques relayées dans l'argumentation de chaque acteur. En outre, nous tentons de saisir la capacité du sanglier à imposer une réorganisation sociale et spatiale dans ces territoires. Quels rapports engendre-t-il entre les acteurs ? Et quel "vivre ensemble" est construit autour de cet animal ? Finalement, il s'agit de s'interroger sur l'impact de la gestion du sanglier. En quoi la gestion du sanglier peut-elle être considérée comme durable ou non ? C'est-à-dire, en quoi peut-elle être à l'origine d'un "vivre ensemble" durable ou non ?

Pour mettre en évidence les ressorts de tels conflits et la structuration des "vivre ensemble", nous nous appuyons sur des outils conceptuels relevant à la fois de la géographie et de l'aménagement mais aussi des sociologies des organisations, de la traduction et de l'environnement. La posture adoptée consiste à analyser les acteurs de diverses origines d'une même manière : scientifiques et profanes, partisans et détracteurs des animaux sont étudiés de façon symétrique. En outre, nous considérons les non-humains et plus particulièrement les animaux, au même titre que les acteurs, comme des « opérateurs territoriaux », c'est-à-dire comme des entités qui possèdent une « capacité à agir avec performance dans l'espace géographique des sociétés concernées » (Lussault, 2007, p. 19). C'est donc la capacité des opérateurs humains et non-humains à recomposer les territoires qui est interrogée. Enfin, grâce notamment aux outils de la sociologie des organisations, nous nous attachons à comprendre les stratégies des acteurs à l'œuvre dans le "vivre ensemble" territorial.

Les résultats présentés dans cette communication se fondent sur la prospection, en 2005, de quatre terrains dans le département de l'Isère et de plus de trente entretiens réalisés auprès des acteurs concernés par la gestion du sanglier. Les terrains, dont la délimitation correspond aux unités de gestion du sanglier¹, ont été choisis notamment selon leur degré de conflictualité supposée, dans l'objectif de comparer des situations plus ou moins conflictuelles. Les entretiens semi-directifs ont été conduits auprès d'acteurs sélectionnés selon deux critères : d'une part, leur appartenance à un groupe social concerné par le conflit et d'autre part, leur appartenance à une scène locale étudiée.

Deux angles d'analyse sont adoptés pour appréhender ces réorganisations sociales et spatiales, ces nouveaux "vivre ensemble". Le premier, le plus courant, relève de la recherche de régularités sociales et spatiales dans la construction des "vivre ensemble", au-delà des spécificités du territoire ; le second s'attache à mettre en évidence, au contraire, les spécificités des territoires étudiés et des logiques d'action observables. Cet article s'attache à présenter en premier lieu les résultats mis en évidence grâce à la focale d'ordre macro puis ceux rendus visibles par un regard microgéographique.

Mais il nous faut tout d'abord analyser rapidement l'organisation de la gestion du sanglier.

I. La gestion du sanglier

Le statut juridique d'espèce gibier chassable autorise une gestion cynégétique de l'espèce. Si le sanglier figure également dans la liste départementale des animaux potentiellement nuisibles, son classement effectif dans cette catégorie n'ouvre pas droit à une destruction systématique comme pour les autres animaux.

Dans le département de l'Isère, la chasse est organisée à l'échelle communale en Association Communale de Chasse Agréée (ACCA). L'ensemble de ces associations communales est regroupé au sein de la fédération départementale des chasseurs de l'Isère, qui assure des missions de service public, sous le contrôle du Préfet. En particulier, la fédération doit élaborer le Schéma de Gestion Cynégétique, établi selon les Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats, approuvé ensuite au niveau administratif du département (Préfet, DDAF² et avis du CDCFS³). Dans ce schéma départemental, l'organisation de la gestion du sanglier se base sur un découpage du département en unités de gestion, elles-mêmes regroupées en pays cynégétiques. A chacune de ces unités de gestion, est rattaché un comité local de gestion, composé des différents acteurs concernés qui s'entendent sur un plan de gestion du sanglier, validé ensuite par les différentes instances des échelons supérieurs. Si la validation des choix de gestion relève donc du niveau départemental, leur proposition émane d'une concertation entre représentants d'agriculteurs, de chasseurs, de forestiers, etc. au niveau de l'unité de gestion. Lors de nos entretiens en 2005, le schéma départemental n'était pas intégralement adopté mais la chasse au sanglier était tout de même organisée selon un découpage du département en unités de gestion et une concertation au sein d'un comité local de gestion⁴. A en croire les chasseurs et leur fédération départementale, la gestion est pensée et menée dans le but d'atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique, c'est-à-dire satisfaisant ou vivable par l'ensemble des acteurs concernés par le sanglier et ses dégâts.

En outre, la fédération départementale des chasseurs prend en charge l'indemnisation des dégâts agricoles ainsi que les mesures de protection que les agriculteurs doivent adopter. Notons que ces mesures de prévention, préconisées et adoptées pour réduire les dégâts, induisent un marquage

¹ L'unité de gestion correspond à un maillage infra départemental pour la gestion cynégétique du sanglier.

² Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

³ Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

⁴ Sans toutefois que les accords entérinés au sein du comité local de gestion soient opposables aux tiers, comme le prévoit le schéma départemental.

spatial des territoires. Les frontières entre les domaines du sauvage et du domestique sont en effet défendues et matérialisées grâce à des clôtures électriques autour des champs de céréales. Des moyens de dissuasion viennent également renforcer l'effet de ces protections : des dispositifs d'effarouchement, lumineux ou sonores, sont insérés autour des champs ; les chasseurs pratiquent l'agraining, c'est-à-dire tentent d'attirer les sangliers en dehors des espaces cultivés, par l'épandage de maïs en traînée ou à un endroit fixe.

Enfin, lorsque toutes ces mesures ne suffisent pas, des prélèvements exceptionnels et administratifs d'individus trop gênants sont prévus (battue ou tir administratifs, dirigés par des lieutenants de louveterie).

Ainsi présentée, la gestion du sanglier semble répondre aux préceptes du développement durable. En ce qui concerne l'aspect environnemental, les populations de sangliers bénéficient d'une gestion conservatrice, favorable à leur maintien ou à leur développement. Au niveau économique, les retombées négatives des populations de sangliers sont compensées et des moyens sont mis en œuvre pour les réduire au maximum. Enfin, au niveau social, la gestion fait l'objet de concertation et d'entente entre représentants des acteurs concernés. Pourtant, la prise en compte de ces trois pôles du développement durable ne suffit pas à réduire les désaccords et les conflits. Au contraire, elle cristallise les conflits, en alimentant les controverses qui en sont à l'origine.

Chacune de ces trois dimensions fait en effet l'objet de controverses, les acteurs ne s'accordant pas sur ce que doit être une gestion et un "vivre ensemble" durables, aux plans environnemental, économique et social. Aucune « vérité » ne semble stabilisée à propos du sanglier, de la nature ou du devenir des territoires et chacun en possède une vision divergente.

Ces controverses se dessinent en filigrane des argumentations adoptées par les différents acteurs pour appuyer leur posture dans le conflit. Quelles sont donc les postures des différents acteurs, à l'origine des controverses ?

II. Des divergences révélées par le sanglier : controverses et postures générales

Quel que soit le territoire étudié, l'étude des arguments des détracteurs et des partisans de l'animal met à jour des régularités dans les réagencements sociaux et spatiaux impulsés par le sanglier. Les suscrophobes⁵ sont essentiellement composés d'acteurs du monde agricole, rejoints par certains chasseurs non chasseurs de sanglier alors que les suscrophiles rassemblent généralement des chasseurs de sanglier. Prenons quelques exemples d'arguments opposés, illustratifs des controverses touchant le conflit.

Au plan économique, les suscrophobes et les suscrophiles n'interprètent pas de la même manière les dégâts de sanglier. Pour les premiers, l'ongulé entraîne de fortes pertes économiques, que les procédures d'indemnisation ne couvrent pas toujours : les indemnisations ne permettraient pas de racheter l'équivalent de céréales perdues, destinées à l'alimentation du bétail ou encore la perte quantitative et qualitative de fourrage, liée au retournement des prairies, ne serait pas réellement prise en compte. A l'inverse, pour les seconds, les dégâts ne seraient pas si importants que les agriculteurs veulent bien le dire et les pertes de céréales seraient pratiquement anecdotiques en comparaison de la production départementale.

Mais les diverses controverses d'ordre économique s'entremêlent à des controverses portant sur l'aspect social de la gestion du sanglier. Ainsi, selon les suscrophiles, l'impact économique du sanglier serait exagéré et instrumentalisé par une profession agricole en proie à d'importantes

⁵ En référence au nom latin du sanglier, *Sus Scrofa*, et à l'instar des dénominations données par I. Mauz (2005) dans le conflit autour du loup, nous avons respectivement désigné les détracteurs et les partisans du sanglier sous le vocable de suscrophobes et de suscrophiles (Mounet, 2007).

difficultés structurelles. L'animal servirait de bouc émissaire et les syndicats agricoles useraient de cet artifice pour détourner l'attention des réels problèmes sociaux et économiques beaucoup plus profonds de la profession. De plus, se montrer vindicatif envers la question du sanglier servirait des enjeux électoraux locaux pour les syndicats. En outre, les dégâts proviendraient plus de pratiques agricoles inadéquates que d'une surpopulation d'animaux. Les suscrophiles stigmatisent ici certaines pratiques agricoles et de ce fait, énoncent les bonnes pratiques à adopter. Pour exemple, l'épandage de fumier qui favorise la venue de vers de terre ou encore la culture de maïs, céréale très appétente, auraient pour conséquence d'attirer les sangliers dans les espaces cultivés et seraient ainsi à l'origine des dégâts.

Quant aux paysans, ils n'approuvent pas la mutation sociale actuelle des territoires ruraux et se plaignent de la remise en cause progressive de leur légitimité sociale, économique et environnementale : il leur semble que les activités de loisir prennent une place prépondérante et remplacent peu à peu les activités de production. Ils dénoncent ainsi le pouvoir d'expertise et d'action laissés aux chasseurs dans la gestion du sanglier. Jugeant que les populations de sangliers sont trop basses, les chasseurs décrèteraient la fin de la chasse avant l'heure et favoriseraient ainsi le développement des populations. De même, pouvant agir à leur guise malgré les accords issus du comité local de gestion, ils ne tueraient pas assez de sangliers et se justifieraient par la difficulté de la chasse. La stigmatisation des pratiques agricoles par le monde de la chasse et la préconisation de nouvelles « bonnes » pratiques adaptées à la présence du sanglier participent également du sentiment de domination des paysans. Derrière ces différents arguments, se profile donc la désapprobation de l'abandon des valeurs de travail dont ils se pensent les porteurs, au profit des activités récréatives. Enfin, la manière dont les chasseurs peuvent s'approprier l'espace dans leur activité cynégétique ne les satisfait pas : il leur semble que leur droit de propriété est parfois oublié, voire bafoué par le droit d'usage, qu'ils ne contestent pourtant pas aux chasseurs.

Si les paysans regrettent leur perte progressive de légitimité économique et sociale au sein des territoires ruraux, les chasseurs, quant à eux, justifient leur activité de chasse à travers un argumentaire à la fois environnemental et entrepreneurial (Dalla Bernardina, 1996).

Tout d'abord, s'ils ne contestent pas l'impact positif des lâchers de sangliers jadis effectués sur les populations, ils attribuent essentiellement le développement des sangliers à des conditions environnementales devenues favorables à l'ongulé : l'avancée de la forêt, la déprise agricole et la tranquillité sont pour eux parmi les principaux facteurs de compréhension de cette évolution. Ensuite, ils ne jugent pas que les sangliers sont en surpopulation. Au contraire, la gestion cynégétique qu'ils mènent viserait à atteindre un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Pour cela, ils s'appliqueraient à prélever des animaux, mais de manière raisonnable pour préserver le « capital » de sangliers. De plus, les outils de dissuasion pour protéger les cultures des sangliers, tels que l'agrainage, seraient une aide indispensable à une bonne gestion cynégétique.

A l'inverse, sur ce registre environnemental, les suscrophobes délégitiment la pratique de la chasse comme outil de gestion environnementale. Selon eux, loin de réguler correctement les populations de sangliers, les chasseurs seraient à l'origine d'une surpopulation d'animaux non sauvages. C'est notamment par des lâchers de cochongliers qu'ils seraient parvenus à abâtardir les populations de sangliers existantes. En outre, sous prétexte d'utiliser un outil de dissuasion, les chasseurs useraient de l'agrainage pour nourrir et fidéliser les compagnies dans leur commune. Prenant le « goût du maïs »⁶, les sangliers perdraient non seulement leur caractère sauvage mais seraient en plus définitivement conditionnés à cet aliment très appétent, qu'ils recherchaient dans les champs cultivés.

⁶ A l'instar des chiens errants, qui prenant le « goût du sang », sont définitivement perdus comme animaux domestiques (Bobbé, 1999), l'ingestion de céréales domestiques chez des sangliers sauvages leur ferait franchir la frontière sauvage / domestique et les désensauvagerait.

Les conflits autour de la gestion du sanglier se fondent donc sur des controverses, elles-mêmes liées à des incertitudes au plan économique, social et environnemental. En filigrane de ces controverses, des formes de procès se dessinent. D'un côté, les suscrophobes dressent le procès de la chasse mais aussi celui du sanglier, à l'instar des détracteurs du loup⁷ (essentiellement des acteurs des mondes agricole et cynégétique) dénonçant le comportement anormal et non sauvage du prédateur. De l'autre, les suscrophiles font le procès des pratiques agricoles, et rejoignent en cela les formes de discours des partisans du loup (essentiellement des acteurs du monde de la protection de la nature) au sujet des éleveurs. Là où le loup rassemble éleveurs et chasseurs autour d'un même discours contre l'animal et ses partisans, le sanglier parvient donc à révéler une scission, une rupture grandissante entre les mondes agricole et cynégétique.

Ces postures opposées relèvent de logiques divergentes dans l'appréhension de la nature et du devenir des territoires : alors que la rhétorique mobilisée par le monde agricole reflète une logique productive, celle des chasseurs de sangliers s'approche largement du discours porté par le monde de la protection de la nature et révèle une logique environnementale, de gestion de l'environnement. Ces logiques, qualifiées de macrosociales (Mounet, 2007) et présentes dans l'ensemble des territoires étudiés, semblent incompatibles et rendent impossibles un compromis stable et durable.

Mais malgré ces postures générales et cette impossibilité apparente de s'entendre sur les modalités d'une gestion durable, les acteurs parviennent tout de même à construire des "vivre ensemble" plus ou moins conflictuels. D'autres logiques, intrinsèquement liées à la spécificité de chaque territoire, sont en effet à l'œuvre dans la composition du "vivre ensemble" territorial. L'expression des "vivre ensemble" locaux montre en fait d'importantes différences d'un territoire à un autre : elle dépend, entre autres, du rôle actif ou non des différents opérateurs humains et non-humains présents ou encore de l'équilibre stratégique atteint dans chaque contexte d'action.

Quels sont donc les expressions spécifiques au territoire qui peuvent apparaître comme durables ?

III. Le sanglier, créateur de lien ?

Ces arrangements locaux sont tout d'abord le fruit des stratégies des différents acteurs. Toute forme d'incertitude est ainsi investie par les acteurs, dans le but d'acquérir du pouvoir au sein des contextes d'action (Dahl, 1957). Eminemment variables, ces stratégies dépendent de la situation locale et évoluent dans le temps : l'équilibre qui en découle est contingent dans l'espace et dans le temps et donc plus ou moins stable. Des associations d'acteurs, contraires aux postures générales et aux logiques macrosociales peuvent alors être repérées.

C'est par exemple le cas de l'unité de gestion de Valbonnais, recoupée par le périmètre de protection du Parc National des Ecrins. Le Parc endosse le rôle de bouc émissaire, accusé par les chasseurs de constituer une entrave à une gestion efficace du sanglier. Par l'interdiction de la chasse en son sein, le Parc protégerait à tort les sangliers : abrités le jour dans l'espace protégé, parce que inaccessibles aux chasseurs, ces ongulés sortiraient le soir venu des limites administratives protectrices pour occasionner des dégâts aux cultures. Derrière cette accusation, les chasseurs se dédouanent non seulement de la responsabilité des dégâts dont les agriculteurs les accusent mais ils évoquent implicitement le sentiment de « rapt » d'espace pour la pratique de leur activité cynégétique par sa mise en protection.

Chasser dans le Parc, on pourra jamais y aller. Enfin jamais... pour le moment, on peut pas et s'ils nous sanctionnent trop et ben nous, on peut pas en tuer et donc la population va monter... (un chasseur)

⁷ Si nous axons ici notre intérêt sur le conflit autour du sanglier, les résultats sont issus d'une comparaison avec un autre animal "à problème", le loup, étudié selon la même méthodologie et à partir d'un nombre équivalent d'entretiens.

Or, par une telle accusation, les chasseurs sont parvenus à opérer un basculement du conflit, rangeant de leur côté et contre le Parc, les agriculteurs initialement accusateurs des résultats de gestion des chasseurs.

Ainsi, un agriculteur s'insurge contre les règles trop strictes du Parc qui, interdisant toute intrusion des chiens de chasseurs dans cet espace, compliquerait l'organisation des battues et nuirait à la bonne gestion cynégétique du sanglier.

Les sangliers remontent dans le Parc. Le peu qu'ils en tuent, c'est avant le Parc. Et le Parc, ils font chier les chasseurs avec les chiens qui rentrent dans le Parc. S'ils en tuent à la limite [du Parc], c'est la guerre civile. Il faut pas exagérer... Sitôt qu'il y a des chasseurs, ils sont là à surveiller toute la journée les chasseurs. (un agriculteur)

L'opérateur territorial spécifique du Parc des Ecrins a donc permis une association particulière, celle des agriculteurs et des chasseurs contre cet espace protégé. Les acteurs locaux, indépendamment de leur appartenance macrosociale, se liguent contre des instances de protection, porteuses des valeurs nationales de protection et ressenties comme imposées au tissu social local : on a là des postures d'ordre microsocial qui reflète la spécificité de ce territoire.

Mais bien qu'il représente un coupable idéal, la présence du Parc constitue aussi un merveilleux réservoir de sanglier pour les chasseurs qui craignent, selon les agriculteurs, de tuer trop de sangliers et d'en perdre le pouvoir reproducteur. Aux dires de certains acteurs locaux ou départementaux, les chasseurs profiteraient de la présence du Parc pour maintenir une population élevée de sangliers et leur jeu spatial serait en dissonance avec leurs discours. Les chasseurs mettraient en effet à profit cette situation, en jouant à la fois sur le caractère immuable des frontières administratives et le caractère imprévisible du comportement spatial des animaux. Ils pratiqueraient un agrainage en bordure des limites du Parc, pour d'attirer les sangliers en périphérie, là où ils peuvent être tués. L'agrainage pratiqué ainsi ne serait donc pas mené pour protéger les biens agricoles mais plutôt pour satisfaire leur loisir cynégétique et aurait pour incidence des dégâts.

Les chasseurs appâtent en dehors du Parc, les font sortir et les tirent tard le soir. [...] Tous les grains de maïs convergent pour qu'il y ait des dégâts. (un agent d'espace protégé)

Outre les discours et les arguments avancés par les chasseurs, la dimension spatiale de leur jeu a donc une influence importante sur la configuration des "vivre ensemble".

C'est également le cas de jeux spatiaux, théoriquement indépendants des interactions entre agriculteurs et chasseurs, mais pouvant tout de même influencer l'organisation des "vivre ensemble" autour du sanglier.

Par exemple, les relations au sein du monde de la chasse peuvent avoir des incidences sur les compromis passés avec les agriculteurs : la mésentente entre chasseurs peut ainsi être néfaste à de tels compromis. Sur une commune étudiée où les conflits entre chasseurs sont particulièrement aigus, les chasseurs se divisent l'espace chassable en 4 à 5 équipes. Or, la multitude d'équipes induit de fortes rivalités. Chacun veut en effet s'accaparer les sangliers et éviter que les sangliers levés par ses soins ne se fassent tuer par l'équipe adverse. Les stratégies spatiales ne manquent pas pour atteindre de tels objectifs et les conflits sont inévitables.

La concurrence entre équipes d'une même commune ou de communes différentes peut s'exprimer par des violences, parfois importantes, allant de la simple bagarre à l'incendie de grange ou l'abattage de chiens de chasse. Une telle ampleur des conflits est expliquée par des chasseurs notamment par la course au *record* qui gagne certains d'entre eux : l'enjeu est d'être celui qui possède le congélateur le plus fourni en fin de saison. Les rivalités entre équipes sont en quelque sorte des conflits d'usage à la fois spatial et animal : chacun veut accaparer l'espace communal et les sangliers présents. Or, ces conflits au sein du monde de la chasse ont de fortes incidences sur le "vivre ensemble". Par exemple, lorsque deux équipes de chasse sont en conflit et que des chasseurs appartenant à l'une d'entre elles tentent d'impulser un compromis avec le monde agricole, les chasseurs de la seconde équipe refusent de collaborer. La relation entre chasseurs et agriculteurs est

en quelque sorte instrumentalisée par les chasseurs : faisant preuve d'autonomie⁸ (Friedberg, 1993) au sein du contexte d'action opposant les agriculteurs aux chasseurs, ils acquièrent du pouvoir dans une autre interaction impliquant les seuls chasseurs.

Mais la réciproque existe également : certains compromis passés entre agriculteurs et chasseurs peuvent provoquer des conflits au sein du seul monde de la chasse. Ce fut le cas notamment dans une unité de gestion, où, après accord avec le monde agricole, les chasseurs s'engagèrent pratiquer la chasse à la neige, c'est-à-dire lorsque le sol est recouvert de neige. La plupart du temps, les ACCA décident de ne pas adopter cette pratique de chasse, de peur de prélever trop d'animaux : tuer des sangliers dans ces conditions est en effet beaucoup plus aisé. Un conflit est inévitablement né lorsque les chasseurs des communes avoisinantes, ayant pour leur part décrété la fin de la chasse au sanglier, se sont aperçus que ces chasseurs pratiquaient la chasse en temps de neige. Les premiers avaient le sentiment de se faire voler les sangliers qu'ils avaient voulu préserver par la fermeture de la chasse !

Mais des logiques microsociales, plus consensuelles et issues de l'histoire du territoire et des acteurs, participent également à la construction de "vivre ensemble" apaisés. Il s'agit là de logiques issues de relations interpersonnelles, appartenant au domaine du proche. C'est par exemple le cas d'un chasseur qui se montre indulgent face aux propos virulents d'un agriculteur parce qu'il connaît et estime le père de cet agriculteur pour avoir travaillé avec lui à la mine.

« Et son père, il est venu le lendemain. Bon c'est vrai que son père, il a bossé avec moi à [la mine] mais le père il est brave. [...] Il me dit « ouais, il faut pas vous engueuler ». [...] Bon, j'ai pas voulu faire d'histoires. » (un chasseur)

Les relations interpersonnelles permettent d'aller ainsi au-delà des oppositions liées à des logiques macrosociales. L'échelle du microsocial est au final celle de l'individualisation des acteurs présents sur un même territoire et peut entraîner des logiques différentes, voire opposées aux postures macrosociales.

C'est par exemple le cas lorsque des logiques de bon voisinage, liées à la proximité des acteurs et la quotidienneté de leurs relations, prennent le relais des postures stéréotypées. Dans ce cas là, les acteurs n'agissent pas en tant que suscrophiles ou suscrophobes mais en tant que bons voisins, se rendant mutuellement des services. Il semble en effet impossible à cet agriculteur de vivre correctement dans sa commune, si un conflit permanent existe entre chasseurs et agriculteurs. Outre leur activité de loisir, les chasseurs, par leur métier ou leur résidence sur la commune, participent à la vie communale, au tissu social : ce sont donc des personnes avec lesquelles les agriculteurs doivent vivre au quotidien.

Tu peux pas être en conflit en permanence avec tout le monde. Les chasseurs, c'est ton voisin, le maçon, le peintre, le maire, tu les vois tous les jours. Il y a un tissu de chasseurs en campagne qui fait que tu les vois tous les jours. (un agriculteur)

Malgré tous les problèmes rencontrés, chacun se doit donc de protéger une entente globalement bonne entre les acteurs. Ce bon voisinage est notamment entretenu par des échanges de services. Des morceaux de sangliers sont offerts aux agriculteurs ; des tommes aux chasseurs. Là où le "vivre ensemble" est apaisé, certains chasseurs viennent prêter main forte aux agriculteurs lors des grands travaux tels que la récolte du foin ou encore participent à la remise en état des champs dévastés par les sangliers. Surtout, derrière de tels services rendus aux agriculteurs, c'est la reconnaissance de la part des chasseurs des désagréments subis par les agriculteurs qui est en jeu. Les indemnités ne suffisent pas à régler les problèmes : l'impact psychologique des dégâts n'est pas à négliger. Ce besoin de reconnaissance et de soutien lors d'un dégât est important : la présence physique des chasseurs auprès des agriculteurs semble indispensable pour résoudre les conflits. Se rendre sur le

⁸ L'autonomie est une des stratégies d'acteur créatrices de pouvoir et représente la capacité d'un acteur à faire défaut.

lieu des dégâts, venir en discuter avec l'agriculteur est un moyen de montrer cette reconnaissance. Au final, les agriculteurs ont besoin d'être assurés dans leur légitimité sociale et économique au sein du territoire. Ce président d'ACCA, par le dialogue mais également l'aide dans la mise en place des mesures de protection, agit dans le sens d'un apaisement des conflits potentiels.

Pour ce gars, il est venu rouscailler à la maison à cause des dégâts. Il a du ressemer sa parcelle. Et un beau jour, je passe dans le quartier et me suis aperçu que les sangliers avaient esquiné ce qu'il avait ressemé. Lui, il ne s'en était même pas rendu compte. Donc je suis allé le voir pour lui dire. Déjà le fait que je suis allé le voir, le prévenir et tout, ... ça améliore les relations. Il est allé voir et il est venu le lendemain en disant qu'est ce qu'on fait ? [La solution étant de clôturer,] on s'est retrouvés un dimanche à 5 ou 6 et on y a passé la matinée. On a tout clôturé. (un chasseur, président d'ACCA)

En contrepartie implicite, les agriculteurs se plaignent moins des dégâts ou n'engagent pas de procédure conflictuelle en faisant appel aux échelons départementaux, notamment pour demander l'intervention de lieutenants de louveterie. Avec de telles logiques microsociales, les crises sont réglées au sein du territoire local, entre acteurs locaux : il s'agit en quelque sorte des affaires courantes. Se plaindre auprès de la DDAF pour obtenir des tirs administratifs serait interprété comme une trahison :

« Et vous demandez des tirs administratifs ?

Non, pour le sanglier, non. [...] Je vais appeler [l'administrateur] pour dire tu déclenches une opération avec les lieutenants de louveterie ? Attends, l'ACCA, ils comprennent plus. Ils me disent 't'es un salaud'. [...] Si tu veux, ça nous fait chier de ressemer nos 3000m² mais c'est que du compromis, hein... partout dans la vie. Tant que c'est du vivable... ». (un agriculteur)

Dans ces logiques de bon voisinage, les mobiles de l'action sont ici de l'ordre de l'affectif : le rapport entre agriculteurs et chasseurs est gouverné par ce que nous avons appelé des « rationalités affectives ».

L'échelle du microsociale correspond donc à l'échelle de l'individualisation des protagonistes, où les stéréotypes s'effacent derrière des individus avec lesquels il faut vivre ici et maintenant. Le conflit générique laisse place alors à un problème de "vivre ensemble" local. Mais si l'individualisation peut être synonyme de potentiel apaisement, elle peut être, à l'inverse, à l'origine de forts conflits. Des inimitiés entre individus peuvent donner lieu à des logiques bien microsociales, mais de type conflictuel. Certains acteurs expliquent ainsi des blocages au sein d'unité de gestion par des *problèmes de personnes*. Le sanglier serait un prétexte pour exprimer des conflits d'une autre teneur, faits de rancœurs entre individus. Derrière des arguments génériques, il y aurait donc des règlements de compte invisibles pour qui ne connaît pas l'histoire des relations entre les individus.

Tu connais [...] Manon des sources. [...] Tu as vraiment l'impression de revivre ça par moments sur le terrain. Alors que pourtant il y a un gros décalage par rapport à l'évolution de la société mais des trucs comme ça, c'est des petites histoires, localement, là. [...] Moi, je ne suis pas chasseur et au début, n'étant pas chasseur, il a fallu que je m'imprègne de tout ça et quand on me parlait d'un problème, je le prenais au premier degré avant. Et j'ai appris dans ce milieu là en particulier, [...] que quand on te présente un problème, ben, essaye de voir par derrière tout ce qu'il y a. Et tu découvres des règlements de comptes entre les uns et les autres. Et puis on te trouve un prétexte. Alors au début tu ne connais pas le truc, tu dis, je ne comprends pas, c'est pas logique, pourquoi... Et puis en fait, voilà, c'est comme ça. Et la chasse, c'est ça, c'est vraiment des petites histoires.

En outre, l'individualisation des protagonistes ouvre également la porte à une régulation des conflits par la peur. Si des régulations locales semblent être à l'œuvre pour éviter le débordement du conflit à des échelles supérieures, ce ne sont pas toujours de bonnes relations et des logiques de bon voisinage qui en sont à l'origine : au contraire, ce serait plutôt des rapports de force peu équitables. Ainsi, certains agriculteurs évitent de faire appel à la DDAF pour régler les conflits internes, par peur des représailles. La violence fortement présente dans la chasse au sanglier

(Vourc'h et Pelosse, 1988) est redoutée par les acteurs locaux. C'est le cas d'un représentant agricole qui, tentant de faire signer une pétition aux agriculteurs, s'est retrouvé confronté à des réticences. Ou encore celui d'un autre représentant agricole qui, pour avoir demandé des tirs administratifs de sangliers, a été sanctionné par des chasseurs au travers de dommages sur son équipement.

Ouais, ben, c'est moi qui m'occupe du syndicat, c'est moi qui prends les initiatives et tout. C'est moi qui me fais saquer. Je me suis fait aligner un peu dans tous les sens. Je suis un peu l'homme à abattre. Une année (c'est l'année qu'ils ont pris l'arrêté, j'ai téléphoné le matin, c'était pas pour moi en plus, c'était pour les autres), j'ai téléphoné le matin, il y avait l'arrêté le soir pour les tirs. Le lendemain matin, toutes les clôtures de mes blés, tout arraché, tout balancé. J'avais les postes de clôture avec les panneaux solaires, tout balancé, tout massacré. (un agriculteur)

Enfin, l'ensemble de ces relations microsociales est facilité ou non par les animaux présents sur le territoire. La part de variabilité individuelle touche également les sangliers : si certains adoptent un comportement relativement correct, respectant dans une certaine mesure les dispositifs de protection, d'autres sangliers apprennent à contourner systématiquement ces dispositifs. C'est par exemple le cas d'un sanglier, un vieux mâle, qui saute régulièrement les clôtures électriques pour retourner le champ de maïs d'un agriculteur. Or, bien qu'ils s'en défendent, les chasseurs ne veulent pas le tuer, voulant préserver son potentiel reproducteur. Si l'individualisation des animaux permet d'identifier ceux à l'origine des problèmes, elle empêche également, semble-t-il, tout braconnage de la part des suscrophobes. Dans ce cas, ce sanglier est connu non seulement de l'agriculteur mais également des chasseurs. Bien que cela ne soit pas la posture de l'agriculteur concerné, il ne peut être question d'un braconnage : l'élimination illégale de cet individu ne passerait pas inaperçue. Les individus animaux participent donc, selon leur comportement, à la construction du "vivre ensemble".

Conclusion

Au-delà des postures générales et stéréotypées, il existe donc des logiques spécifiques, d'ordre microsocial, débouchant sur des arrangements locaux particuliers à chaque territoire.

La déconstruction de ces deux types de postures met en évidence à quel point les aspects environnementaux, économiques et sociaux peuvent être entremêlés. Une gestion durable de la faune sauvage ne peut donc se penser sans prendre en compte les trois pôles du développement durable et leur forte intrication. Ainsi, la gestion du sanglier montre bien comment l'économique ne peut pas compenser le social : en aucun cas, les indemnités ne suffisent à limiter un conflit qui se base également sur une question de légitimité sociale.

Mais, pour mener une gestion durable du sanglier, il est également important de se préoccuper tant du niveau global que local ainsi que de leur articulation. L'étude des territoires au "vivre ensemble" apaisé permet d'identifier des facteurs de durabilité dans l'expression locale de la gestion du sanglier. L'éventail non exhaustif présenté ici des logiques microsociales montre que l'histoire du territoire, celle des relations entre acteurs mais également le comportement des animaux jouent un rôle sur l'apaisement des conflits. D'autres aspects peuvent également être pointés, tels que la sensibilité des exploitations ou encore des composantes climatiques, favorables ou non à la venue de sangliers. Mais la particularité des logiques microsociales est leur variabilité, liée à l'imprévisibilité individuelle des êtres en présence dans le territoire. Or, un opérateur, humain ou institutionnel, semble fondamental pour limiter cette imprévisibilité : la présence d'un médiateur, dont la pertinence (Friedberg, 1993) dans le contexte d'action est reconnue par l'ensemble des acteurs. Le rôle du médiateur est alors celui d'effectuer une traduction (Callon, 1986) locale du problème, c'est-à-dire de reformuler le conflit en une question de "vivre ensemble" ici et maintenant, de diriger les acteurs territoriaux vers un même but commun. Ce faisant, il peut parvenir à stabiliser les logiques microsociales dans le sens de l'apaisement. S'il dirige la

concertation vers un compromis, le médiateur est là pour prendre en compte les spécificités locales, ce qui suppose de savoir décrypter les postures locales des acteurs et désamorcer les conflits entre personnes. En somme, il doit constituer une interface entre une problématique générale, avec des besoins généraux et une question de "vivre ensemble" local, avec les attentes et les besoins particuliers des individus en présence sur le territoire. Au final, pour mener une gestion durable, il est nécessaire de ne pas s'arrêter aux postures macrosociales mais bien d'aller au-delà, en considérant les « réassemblages sociaux », les nouvelles « associations » d'acteurs visibles dans les postures microsociales, appartenant à la société « en train de se faire » (Latour, 2006).

Bibliographie

- Baubet E.**, 1998, *Biologie du sanglier en montagne : biodémographie, occupation de l'espace et régime alimentaire*, Thèse de doctorat de biologie des populations, Université Claude Bernard – Lyon
- Bobbé S.**, 1999, « Entre sauvage et domestique : le cas du chien errant. Une liminalité bien dérangeante », *Ruralia*, n° 5, pp 119-133
- Callon M.**, 1986, *Eléments pour une sociologie de la traduction*, Paris, PUF, L'année sociologique.
- Dahl R.A.**, 1957, « The concept of power », *Behavioral Science*, vol .2, pp. 201-215
- Dalla Bernardina S.**, 1996, *L'utopie de la nature. Chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago.
- Friedberg E.**, 1993, *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil.
- Latour**, 2006, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, la Découverte.
- Lussault M.**, 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil, Coll. La couleur des idées.
- Mauz I.**, 2005, *Gens, cornes et crocs*, Coéd. Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra.
- Micoud A. et Bobbé S.**, 2006, « Une gestion durable des espèces animales est-elle possible avec des catégories naturalisées ? », *Natures Sciences et Sociétés*, 14, pp. 32-35
- Mounet C.**, 2007, *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*, Th. de doctorat de géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I.
- Viard J.**, 1990, *Le tiers espace. Essai sur la nature*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- Vourc'h A. et Pelosse V.**, 1988, *Chasser dans les Cévennes : un jeu avec l'animal*, Aix-en-Provence, CNRS/Edisud